Parti pris paysager

L'état initial à l'échelle du golfe de Calvi et du golfe de la Revellata permet de déterminer les séquences avec lesquelles le mouillage doit être organisé. Le golfe de Calvi est un site pratiqué par tous les types de plaisance, du petit navire aux superyachts. La baie est également usitée aussi bien pour des sorties à la journée que comme escale pour des navigations au cabotage sur plusieurs jours.
Les zones d'étude de la ZMEL s'imposent comme un point d'appel important depuis les panoramas et les points de vue présents dans l'aire d'étude éloignée. Elles interfèrent de façon concurrentielle avec le bassin de perception en vue rapprochée depuis les lieux de vie (Calvi, la plage) mais également depuis le grand paysage et les routes (D81b).
La zone d'étude décomposée en deux zones organise à terme une densification trop importante. L'échelle actuelle des zones d'étude apparait disproportionnée et peu adaptée au paysage découpé du littoral.

Deux zones de mouillage sont proposées :
⇨la zone d'étude 1 dans le golfe de Calvi à proximité de la Citadelle face à la plage ;
⇨la zone d'étude 2, la plus à l'ouest se situe face à la Revellata.

L'analyse des perceptions visuelles des deux zones d'étude permet de mettre en exergue un certain nombre d'enjeux et de sensibilités paysagères :
⇨la proximité des reliefs en arrière de Calvi offre des panoramas éloignés sur les zones d'étude (la chapelle de Notre-Dame de la Serra) qui présentent une forte prégnance visuelle ;
⇨un paysage au relief marqué où les pointes et les promontoires (Croix des Balkans, Punta di l'Oscellucia, Punta Vaccaja) proposent des vues ponctuelles ne permettant rarement la vue simultanée sur les 2 zones d'étude ;
⇨des routes à proximité des zones d'études (T30, RD81b) ouvrent des vues en balcon sur les zones d'étude principalement pour la RD81b ;
⇨des paysages et des patrimoines reconnus et fréquentés en contact direct avec les 2 zones d'étude parcourus par des promenades dans la ville (citadelle de Calvi, quais), par des sentiers (sentier de la Revellata) et le long des plages.

Le parti d'aménagement guide une organisation préférentielle de la ZMEL en fonction des lignes de force du paysage, de la configuration du site et des perceptions extérieures, pratiques et usages. L'organisation de ZMEL dans la baie de Calvi et de la Revallata répond à une lecture qualitative du paysage en privilégiant une implantation en raisonnance avec les composantes et perceptions du paysage.

Ainsi, pour un projet de paysage cohérent des ZMEL, il est préconisé pour les 2 zones d'étude :
⇨préférer une implantation des ZMEL éloignée des plages pour préserver une lecture calme et peu fréquentée de l'espace et des paysages environnants, notamment depuis la plage de l'Alga et la plage de Calvi ;
⇨rechercher une composition de l'organisation des bateaux qui joue avec le dessin de trait du littoral pour éviter les effets de façade et limiter la présence de forme géométrique dans la mer venant altérer les panoramas depuis les reliefs surplombants les baies ;
⇨éviter un principe d'implantation sur plusieurs lignes droites entraînant une lisibilité trop ordonnée du mouillage ;
⇨s'assurer de la cohérence des échelles de bateaux avec les éléments environnants. Les embarcations de grande plaisance sont à proscrire au premier plan de la citadelle ;
⇨jouer de la perspective pour amoindrir progressivement les tailles des bateaux (petites embarcations proches du littoral, grandes au large) ;
⇨tenir compte du dialogue entre organisation du mouillage et rythme du paysage (escarpement des reliefs, linéarité des plages...) ;
⇨répartir le nombre de bateaux afin d'éviter le risque de saturation visuelle.

Pour la zone 1 dans la baie de Calvi :
⇨s'inscrire dans le prolongement de la ZMEL existante et composer avec celle-ci ;
⇨préserver le caractère insulaire de la Citadelle par un rapport à la mer franc, vierge de toutes embarcations ;
⇨respecter un recul par rapport à la côte en laissant une marge entre les bateaux et le littoral pour préserver un espace de respiration visuelle depuis le littoral. Le recul depuis le littoral doit permettre de ne pas dévaloriser l'ouverture sur le golfe de Calvi.

Pour la zone 2 dans la baie de la Revallata :
⇨éviter d'occuper toutes les anses de la Revallata ;
⇨privilégier une implantation des zones de mouillage entre la plage de l'Alga et la punta Vaccaja, permettant de valoriser ce secteur fréquenté avec une organisation cohérente du mouillage.

Les facteurs participant à la composition paysagère des futures ZMEL sont :
⇨le secteur d'implantation au regard des autres enjeux thématiques ;
⇨l'espacement entre les bateaux ;
⇨le type de bateaux (hauteurs, capacités) ;
⇨la configuration des bouées.

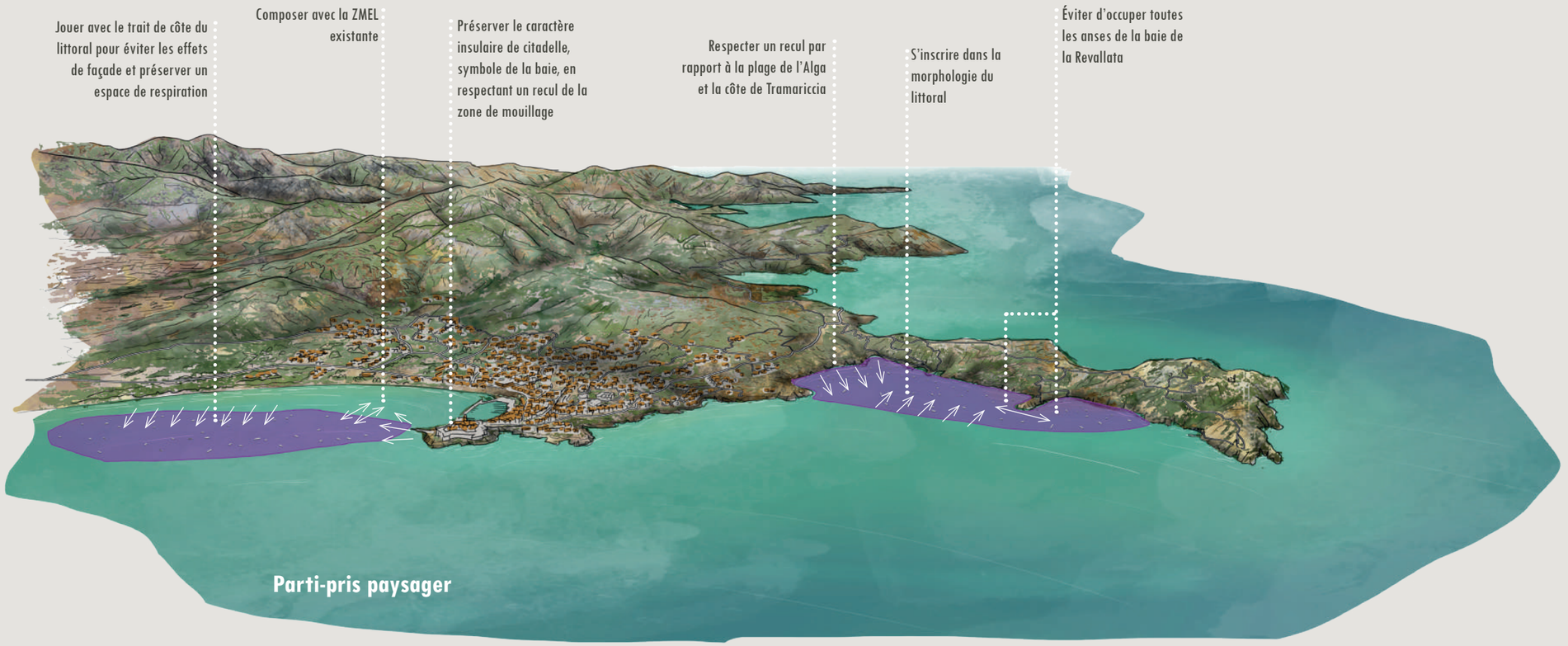

Étude paysagère et patrimoniale
de la Zone de Mouillage et d'Équipements Légers (ZMEL) petite et grande plaisance
Zone de la Revallata

Phase 2 - Le projet : conception et dimensionnement

Territoires & Paysages

Plan de mouillage

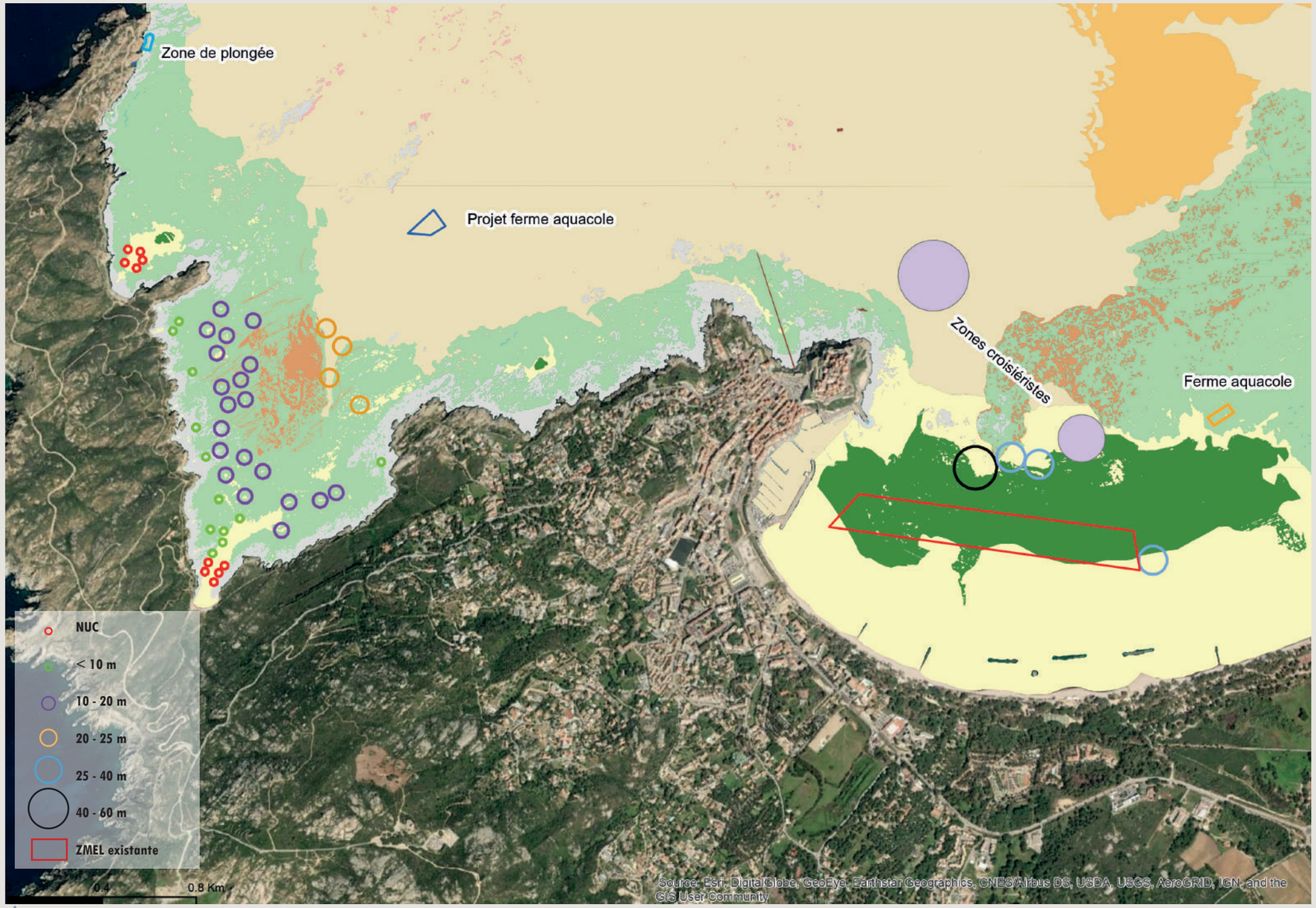

Plan de mouillage (source : BRL)

Composition du plan de mouillage

⇨Zone 1 :
- 3 navires entre 25 et 40 m
- 1 navire entre 40 et 60 m

⇨Zone 2 :
- 10 embarcations de type NUC
- 12 navires inférieurs à 10 m
- 20 navires entre 10 et 20 m
- 4 navires entre 20 et 25 m

⇨Total : 50 navires

Les NUC, ou navires à utilisation commerciale, font partie des navires de plaisance professionnelle dont la longueur de la coque est inférieure ou égale à 24 m. Le nombre de passagers à bord est strictement réglementé et dépend du type de navire (à voile ou à moteur). Au sein de la zone d'étude, ces embarcations légères effectuent des navettes périodiques entre le port de Calvi et les zones d'intérêt touristiques et sportives, en mer comme à proximité immédiate du littoral.

Les zones croisiéristes sont représentées à titre indicatif sur la carte pour matérialiser leurs zones d'évitemment qui ont guidées le projet de ZMEL. Etant dissociées du projet, elles ne figurent pas sur les états projetés.

Le plan de mouillage est élaboré en fonction d'un certain nombre de contraintes visant à préserver les fonds marins tout en organisant le mouillage des navires de plaisance. L'implantation des points d'ancrage évite strictement les herbiers de posidonie, dont la préservation est un objectif prioritaire, et tient compte des usages existants (zones croisiéristes, activités de plongée, aquaculture...). Le critère paysager conditionne également la répartition du mouillage, notamment en excluant la baie de l'Oscelluccia qui ne sera accessible qu'aux NUC dont la présence est temporaire.
Le plan de mouillage prévoit l'implantation de 50 emplacements dont la plupart se situera au sein de la zone 2. En revanche la zone 1 accueillera les plus gros navires dans le golfe de Calvi, en continuité de la ZMEL existante. Hormis depuis le large, les zones 1 et 2 ne sont pas visibles simultanément.

Typologie de bateaux

Embarcation de type NUC

Voilier (6 m)

Bateau à moteur (10 m)

Yacht à voile (16 m)

Yacht à moteur (20 m)

Yacht à voile (22 m)

Yacht (40 m)

Yacht (60 m)

Localisation des points de prise de vue des photomontages

Huit points de prise de vue ont été retenus et validés par les services de l'État pour la réalisation des photomontages afin de mesurer les effets visuels sur et depuis les principaux lieux fréquentés et / ou à caractère patrimonial depuis le littoral comme en mer.

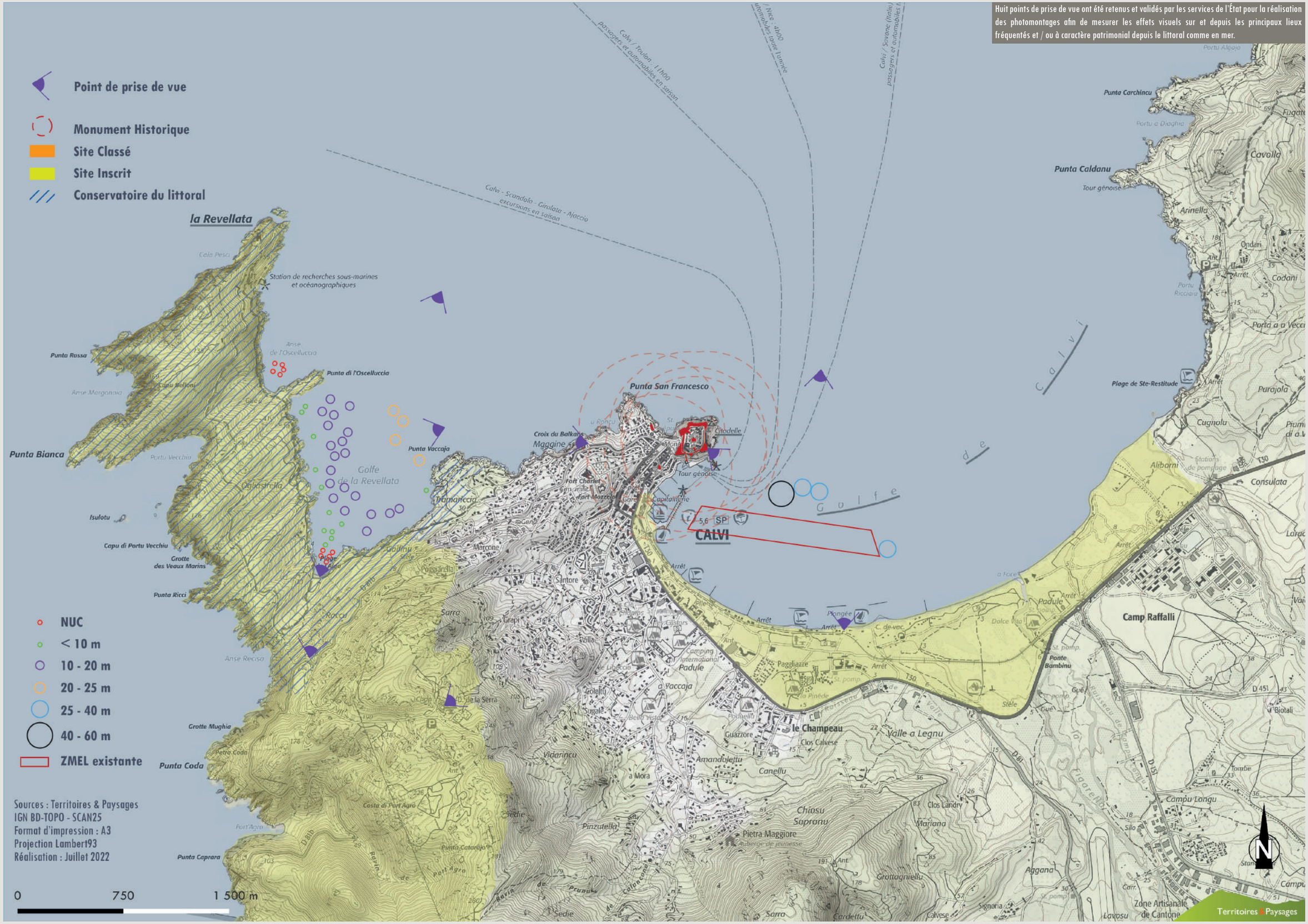

Point de vue terre : La plage

La ZMEL en projet renforce l'organisation du mouillage autour de la ZMEL existante.
Elle maintient une respiration visuelle sur le large.
Les embarcations projetées se positionnent dans la perspective des mouillages existants.
Seul le mouillage projeté en continuité à l'est de la ZMEL existante semble ici isolé. Il attire le regard, sans gène visuelle.

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert 93)		Altitude de la prise de vue	Distance bateau le plus proche	Distance bateau le plus éloigné	Situation par rapport au projet
Février 2022 Août 2022	x : 1 174 286	y : 6 179 098	0 m	650 m	1 km	Sud

▲ *Prise de vue initiale hiver*

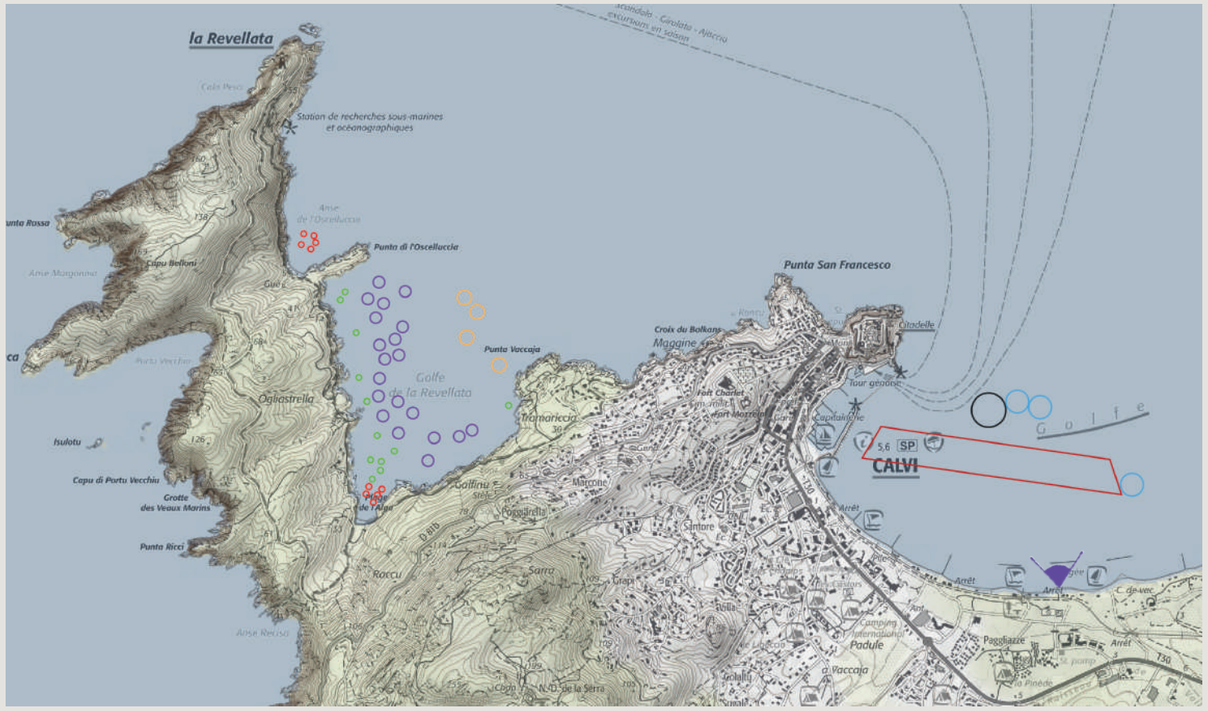

▲ *Prise de vue initiale été*

▲ *Etat projeté de la ZMEL en été*

Point de vue mer : Baie de Calvi

Depuis la mer, le projet de ZMEL se superpose visuellement à la ZMEL existante présente dans la baie de Calvi.
Les 3 mouillages en projet ne viennent pas créer de surcharge visuelle, ni encombrer les perspectives.
Le rapport d'échelle entre les embarcations projetées et la Citadelle est cohérent.
Le projet de ZMEL préserve la lecture du panorama sur le grand paysage de la baie et ses reliefs.

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert 93)		Altitude de la prise de vue	Distance bateau le plus proche	Distance bateau le plus éloigné	Situation par rapport au projet
Février 2022 Août 2022	x : 1 174 128	y : 6 180 940	0 m	840 m	1,3 km	Nord

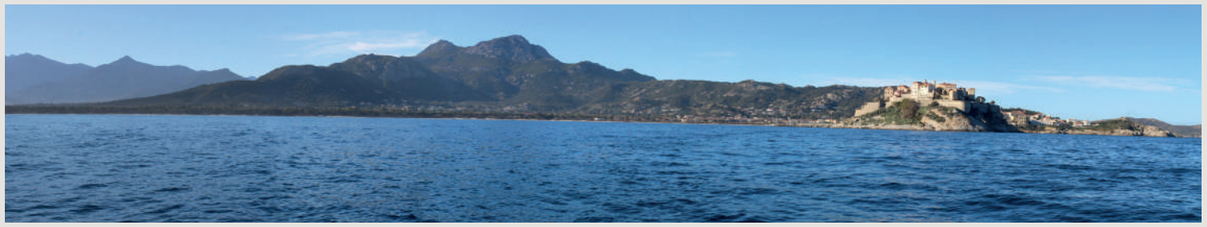

▲ *Prise de vue initiale hiver*

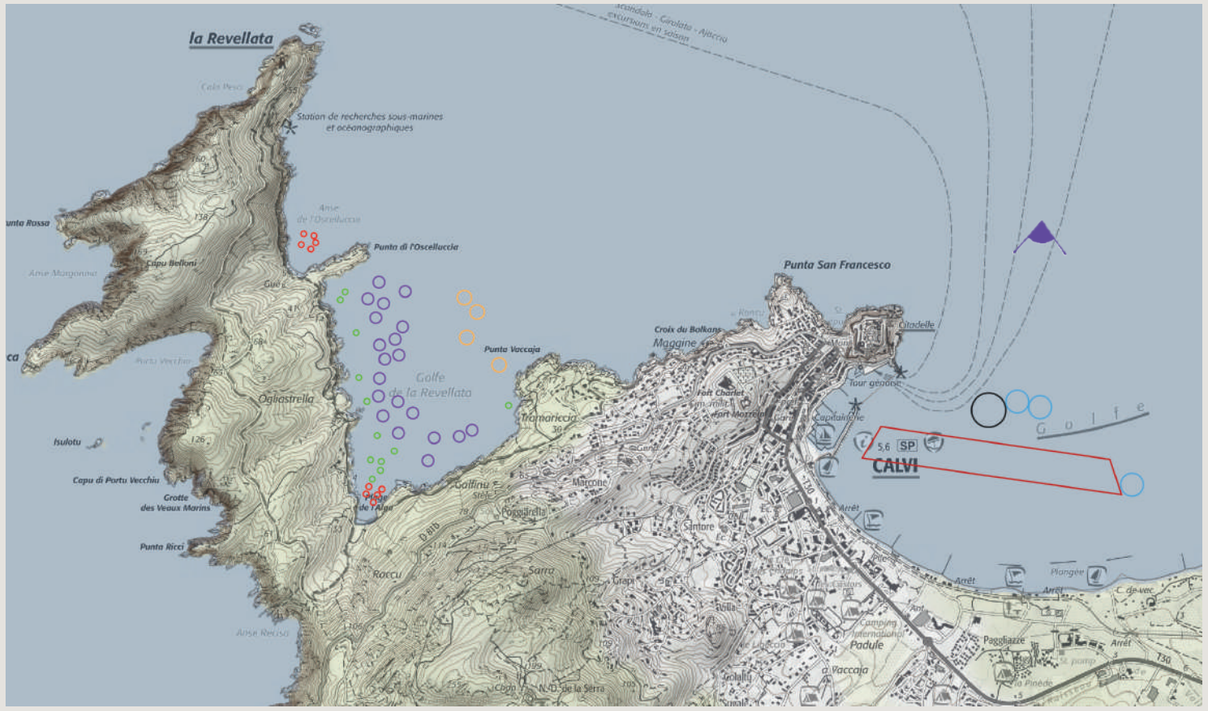

▲ *Prise de vue initiale été*

▲ *Etat projeté de la ZMEL en été*

Point de vue terre : La citadelle

Le projet de ZMEL s'insère en continuité de la ZMEL existante, en respect de la Citadelle, de son premier plan maritime qui participe à sa lisibilité et à son caractère insulaire.
Les nouvelles embarcations prolongent avec frugalité la zone de mouillage initiale.
Les panoramas sur le reste de la baie et le grand large sont préservés.

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert 93)		Altitude de la prise de vue	Distance bateau le plus proche	Distance bateau le plus éloigné	Situation par rapport au projet
Février 2022 Août 2022	x : 1 173 324	y : 6 180 385	27 m	610 m	1,5 km	Est

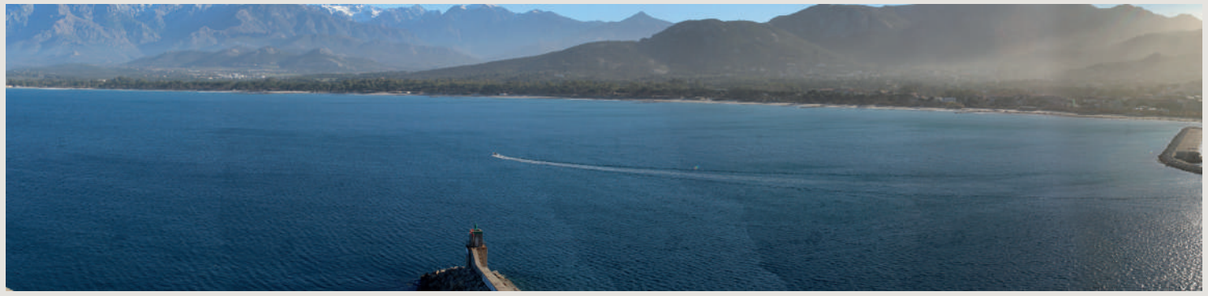

▲ *Prise de vue initiale hiver*

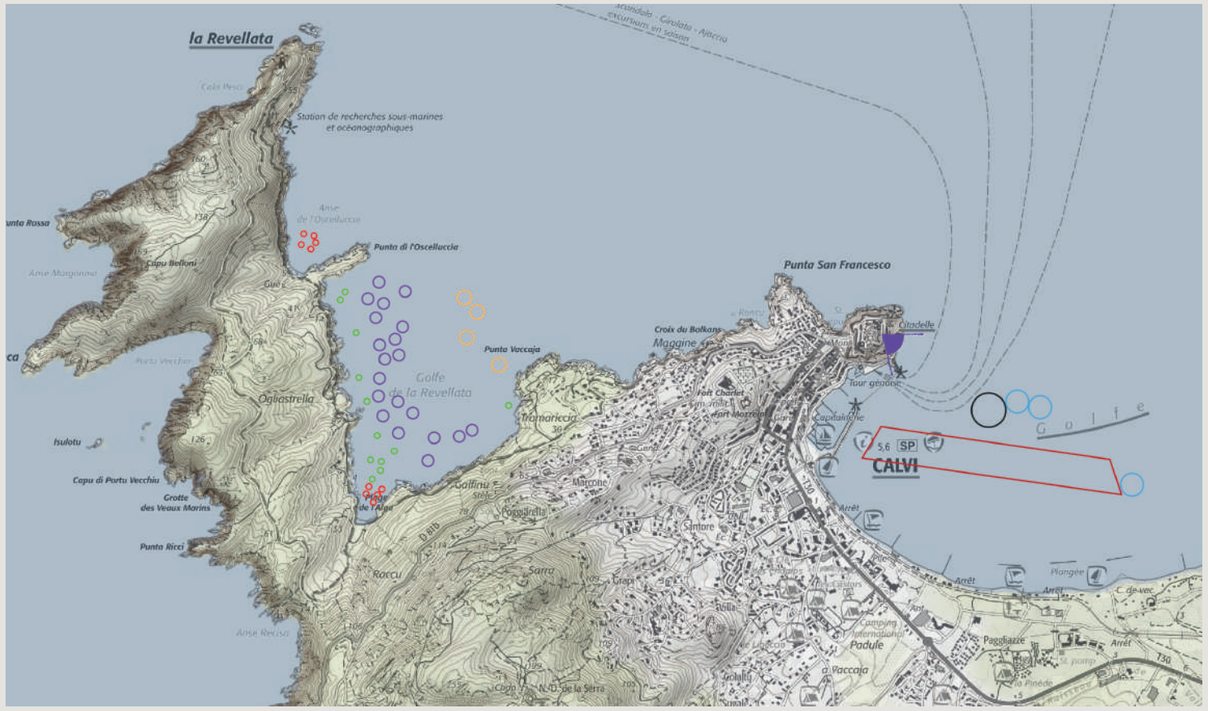

▲ *Prise de vue initiale été*

▲ *Etat projeté de la ZMEL en été*

Point de vue terre : Large du golfe de la Revallata

La distance et l'éloignement fondent la lecture de la ZMEL en projet dans l'écrin paysager du golfe.
Les embarcations s'insèrent dans la perspective la plus profonde de la côte.
La répartition groupée des bateaux préserve de large respiration visuelle en écho avec le grand paysage.

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert 93)		Altitude de la prise de vue	Distance bateau le plus proche	Distance bateau le plus éloigné	Situation par rapport au projet
Septembre 2022	x : 1 171 431	y : 6 181 511	0 m	880 m	2,5 km	Nord

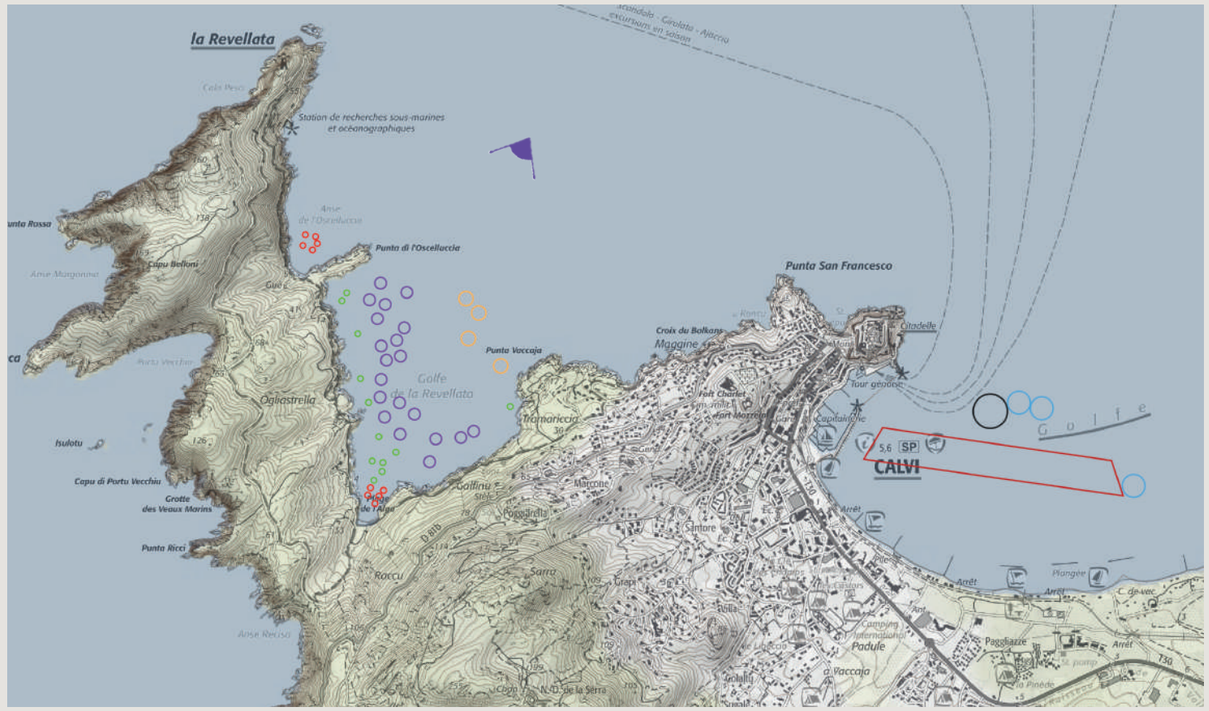

▲ *Prise de vue initiale été*

▲ *Etat projeté de la ZMEL en été*

Point de vue terre : Croix des Balkans

La localisation et le dimensionnement du projet jouent en faveur de la baie qui reste omniprésente dans le panorama.
Les perspectives sur le lointain comme la pointe de la Revallata, éléments repère du grand paysage, sont préservées.

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert 93)		Altitude de la prise de vue	Distance bateau le plus proche	Distance bateau le plus éloigné	Situation par rapport au projet
Février 2022 après-midi	x : 1 172 474	y : 6 180 419	30 m	1,3 km	2 km	Ouest

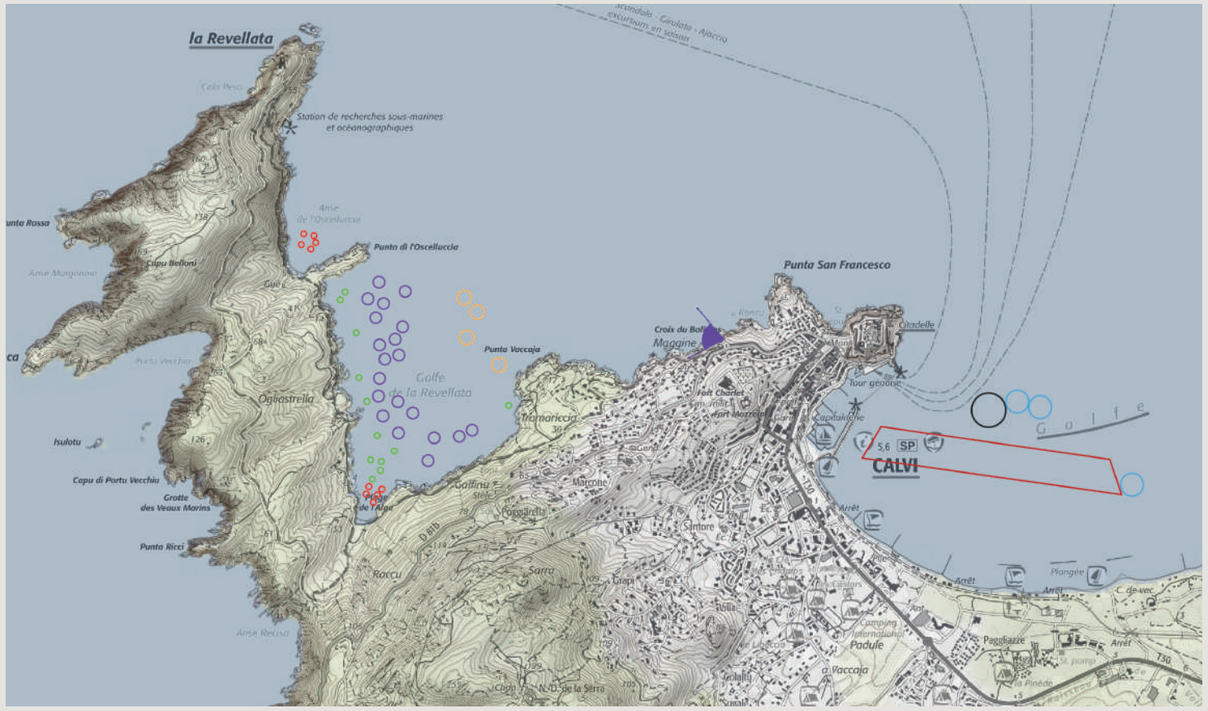

▲ *Prise de vue initiale hiver*

▲ *Etat projeté de la ZMEL*

Point de vue mer : Golfe de la Revallata

Le désordre organisé du mouillage s'insère dans la perspective de la baie. Il participe au caractère naturel du paysage du littoral.
Le rapport d'échelle cohérent entre les bateaux et le littoral en arrière-plan est cohérent avec une lisibilité préservée du paysage côtier.

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert 93)		Altitude de la prise de vue	Distance bateau le plus proche	Distance bateau le plus éloigné	Situation par rapport au projet
Février 2022	x : 1 171 444	y : 6 180 536	0 m	300 m	1,3 km	Est

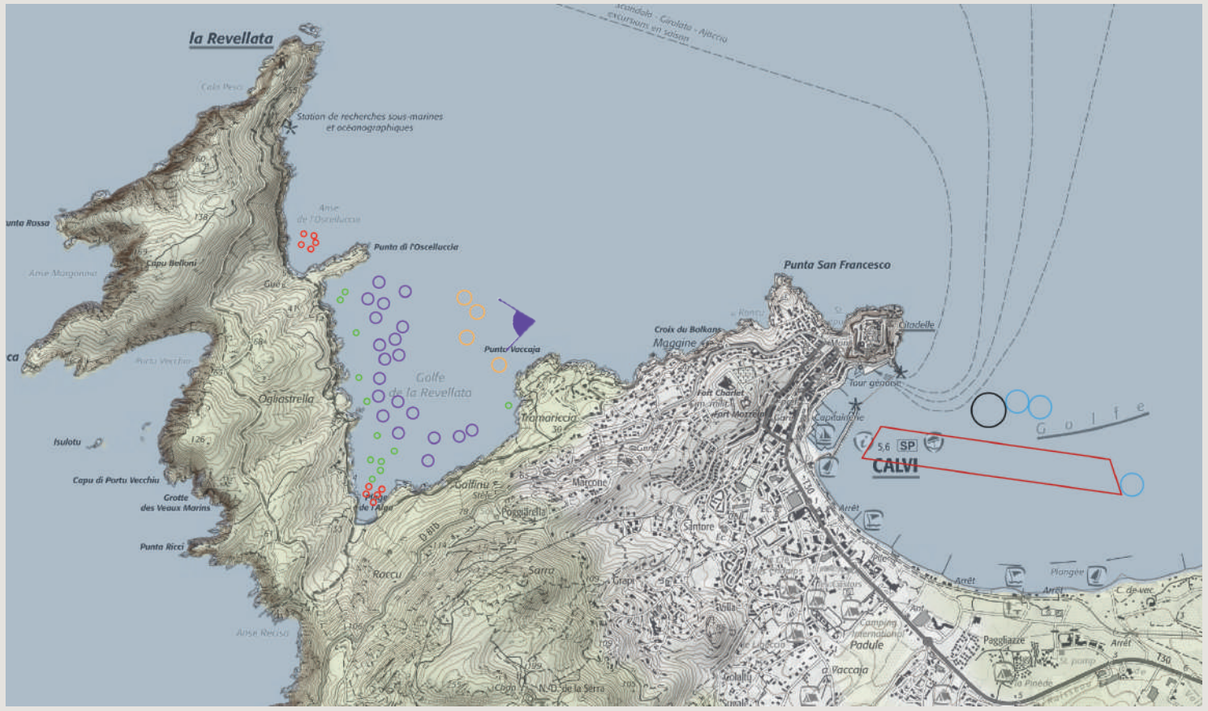

▲ *Prise de vue initiale hiver*

▲ *Etat projeté de la ZMEL*

Point de vue terre : Notre Dame de la Serra

La ZMEL en projet renforce l'organisation générale du mouillage à l'échelle de la baie.
Les embarcations sont groupées dans un désordre organisé en vis-à-vis du littoral habité et fréquenté.
La zone en projet est en cohérence avec la ZMEL existante.
La répartition groupée des embarcations maintient de larges respirations visuelles et la lecture du grand paysage de la baie.

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert 93)		Altitude de la prise de vue	Distance bateau le plus proche	Distance bateau le plus éloigné	Situation par rapport au projet
Février 2022 Août 2022	x : 1 171 453	y : 6 178 563	215 m	2,8 km	3,3 km	Sud

▲ *Prise de vue initiale hiver*

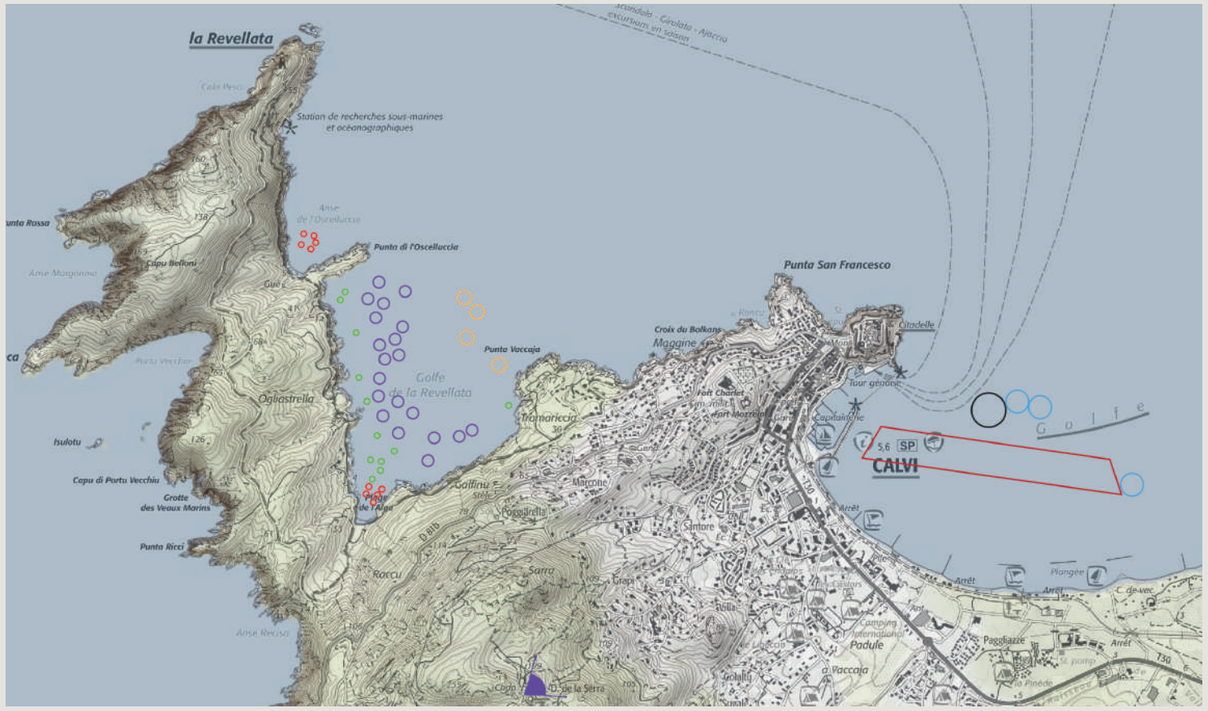

▲ *Prise de vue initiale été*

▲ *Etat projeté de la ZMEL en été*

Point de vue terre : Belvédère - RD81b

Le désordre organisé du mouillage s'insère dans la perspective de la baie. Il participe au caractère naturel du paysage du littoral.
Le rapport d'échelle cohérent entre les bateaux et le littoral en arrière-plan est cohérent avec une lisibilité préservée du paysage côtier.

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert 93)		Altitude de la prise de vue	Distance bateau le plus proche	Distance bateau le plus éloigné	Situation par rapport au projet
Février 2022 matin	x : 1 170 497	y : 6 178 899	100 m	690 m	1,8 km	Sud

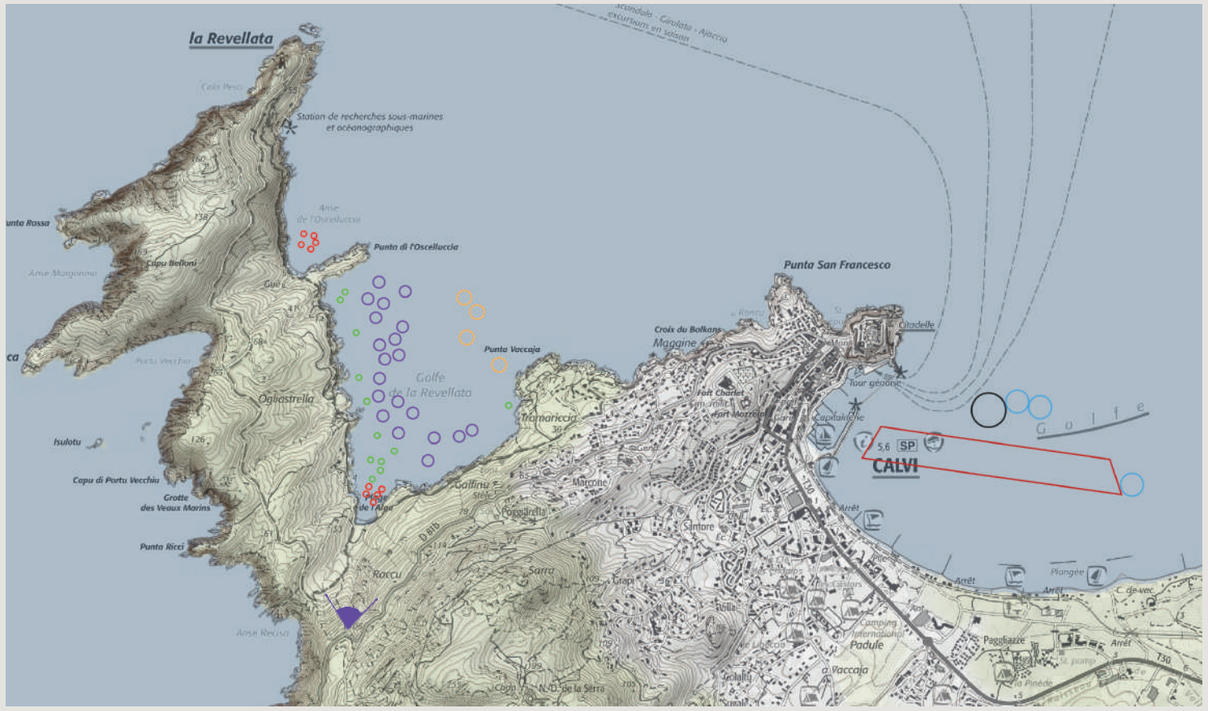

▲ *Prise de vue initiale hiver*

▲ *Etat projeté de la ZMEL*

Point de vue terre : Plage de l'Alga

La ZMEL en projet organise le mouillage dans un jeu de perspective en cohérence avec le cône de vue naturellement formé par la plage.
La répartition des mouillages sur la partie gauche de la anse préserve, à droite, une respiration visuelle sur le large.

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert 93)		Altitude de la prise de vue	Distance bateau le plus proche	Distance bateau le plus éloigné	Situation par rapport au projet
Février 2022 Août 2022	x : 1 170 566	y : 6 179 475	0 m	100 m	1,3 km	Sud

▲ *Prise de vue initiale hiver*

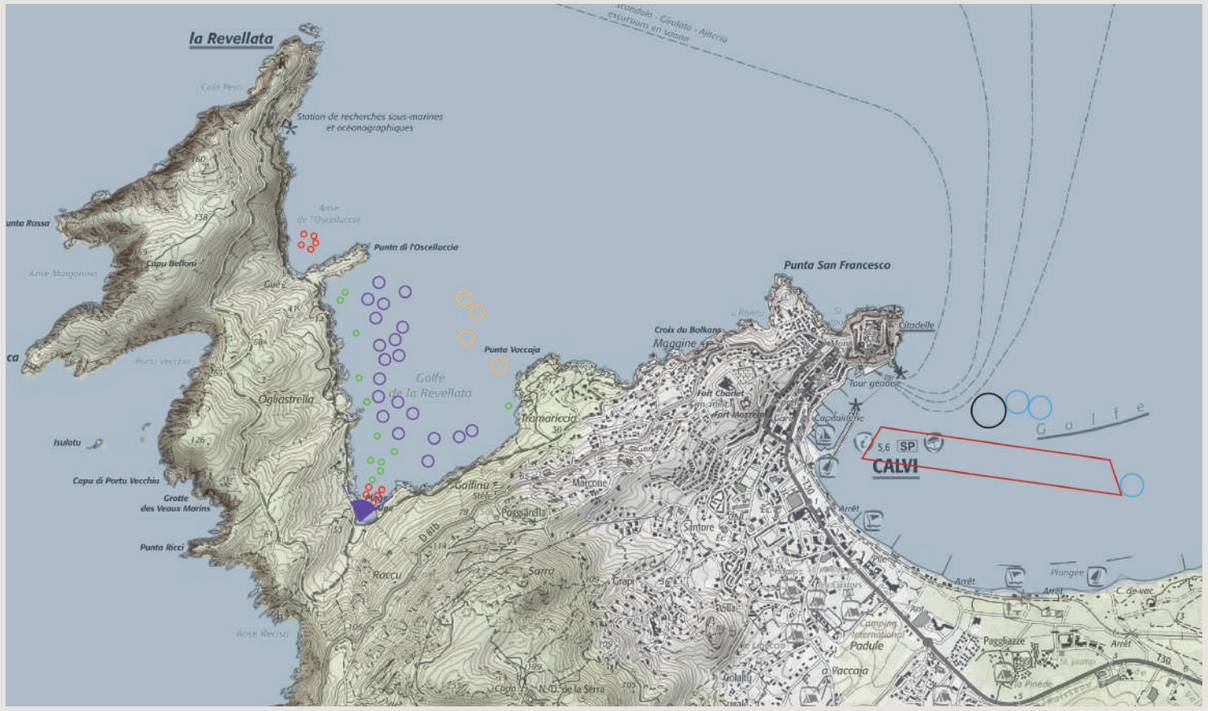

▲ *Prise de vue initiale été*

▲ *Etat projeté de la ZMEL en été*

Méthodologie de réalisation des photomontages

Réalisation des prises de vue pour les photomontages

Les photomontages permettent la restitution objective de la perception du paysage depuis l'angle de vue de l'observateur situé au niveau du sol avec une hauteur d'observation de 1,70 mètre environ.

Règles pour la position des points de vue

Les prises de vues se font depuis un espace non clos, au sol ou depuis un point haut ne risquant pas d'évoluer ou de disparaître. Le cône de prise de vue est dégagé et le photographe veille à ce qu'aucun élément (arbre à croissance rapide, construction...) ne vienne gêner la vue à moyen terme.

Moyens techniques

Les prises de vue se font à l'aide d'un appareil reflex numérique Canon EOS 600D avec un Capteur CMOS de 20 millions de pixels. Cet appareil numérique n'étant pas un appareil plein format (équivalent au 24/36 argentique), un facteur de correction de la focale est à appliquer. Ainsi, il est utilisé un objectif à focal fixe de 35 mm qui équivaut à 56 mm en 24/36.
Les photos sont réalisées sur trépied avec niveau à bulle pour garantir l'horizontalité. Le trépied possède une graduation angulaire verticale et horizontale afin de contrôler au mieux les paramètres de prise de vue.
Les coordonnées GPS (latitude, longitude) des lieux de prise de vue ainsi que l'azimut de chaque cliché sont notés. Chaque point de vue peut faire l'objet de plusieurs prises de vue.

Taille de la photo du photomontage

Pour garantir l'objectivité des rapports d'échelle entre l'observation in situ et l'observation en chambre de la photographie, il est recommandé de respecter la notion de distance orthoscopique. Cette distance repose sur l'application de règles concordantes entre les réglages utilisés lors de la prise de vue, la distance d'observation et le format d'impression de la photographie.
Pour une prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (avec un champ vertical de 27° / et horizontale de 40°), la distance d'observation à respecter pour regarder la photographie est de 40 cm entre l'œil et le cliché pour un format d'édition A4.

Éléments cartographiques et informations

- une cartographie de localisation des photomontages et de la ZMEL

Chacune des prises de vue retenues, les informations suivantes sont précisées :
- conditions de prise de vue : date, heure, conditions météo
- coordonnées x et y en Lambert 93
- altitude en mètres
- distance au bateauxle plus proche et le plus éloigné
- situation par rapport au projet

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance bateau le plus proche	Distance bateau le plus éloigné	Situation par rapport au projet
Février 2022	x : 1 170 497	y : 6 178 899	100 m	690 m	1,8 km	Sud

Choix des prises de vue

Les photomontages doivent permettre d'apprécier les visibilités et les covisibilités de la ZMEL en projet avec les lieux de vie, les axes de communication et les éléments patrimoniaux naturels et bâtis présents dans l'aire d'étude.

Conditions météorologiques

La visibilité desbateauxdans le paysage est très dépendante des conditions atmosphériques du moment où on les observe.
La rigueur d'une prise de vue conduit donc à choisir des conditions météo favorables et à préciser ces conditions lors de la présentation de ces prises de vue. La position du soleil par rapport aux bateaux et à l'observateur a des conséquences parfois importantes sur la visibilité des bateaux. En fonction de la couleur d'arrière-plan des bateaux (le ciel, la mer, mais parfois le bâti et le relief). Selon l'heure de la journée ou les conditions météorologiques, l'observateur appréciera l'effet de façon très différente.
La réflexion spéculaire et diffuse de la lumière sur les bateaux insérés dans un photomontage est ajustée en fonction des conditions atmosphériques et de la position du soleil au moment de la prise de vue. Malgré le souci de précision, ces réglages demeurent empiriques. Il arrive parfois de modifier ces paramètres pour renforcer la visibilité des bateaux.

Les photomontages sont généralement réalisés sur la base de photographies prises l'été car cette période est plus propice à la fréquentation touristique des plages. Cependant, des photomontages réalisés en hiver apportent des renseignements inédits.

Orientation des bateaux

L'orientation des bateaux vis-à-vis de l'observateur a pour conséquence de moduler la dimension apparente du bateau. Le bateau face à l'observateur s'efface pour ne laisser apparaître que la proue. De profil, le bateau offre toute sa dimension. On observe un effet différent dans le paysage par modification de la géométrie.
Les photomontages ont été réalisés en positionnant les bateaux suivant le courant marin dominant.

TERRITOIRES & PAYSAGES
2 place du 8 Mai
30 650 ROCHEFORT DU GARD
Tel : 04 90 27 18 83
www.territoiresetpaysages.fr

Territoires & Paysages